



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation salariale des pharmaciens du privé - Ségur de la santé

Question écrite n° 38131

Texte de la question

M. Richard Ramos interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le Ségur de la santé et les pharmaciens des établissements de santé privés. La profession demande une équité de traitement, elle qui a fait preuve d'une mobilisation sans faille depuis le début de la crise sanitaire. Au plus fort de la première vague, les pharmaciens du privé ont travaillé sans relâche à gérer les ruptures, à la fois pour que les patients puissent être soignés dans les meilleures conditions possibles et que les soignants soient correctement protégés contre le SARS-CoV-2. Aujourd'hui, et comme tous les acteurs de la santé, ils continuent à œuvrer sans cesse pour la santé des Français. Les conditions d'exercice des pharmaciens du privé sont déjà difficiles en temps normal, puisqu'ils sont souvent seuls en poste pour assurer des actes engageant leur responsabilité pénale. Les démissions sont d'ailleurs chaque année plus nombreuses. Cette situation déjà tendue est devenue explosive à l'issue du Ségur de la santé : là où les pharmaciens du public ont bénéficié d'un doublement de la prime de service public exclusif, les pharmaciens du privé ont été laissés de côté, contrairement aux idées reçues, leur salaire est moitié moindre en fin de carrière. Ainsi, M. le député souhaite connaître l'avis de M. le ministre sur ce point. Il lui demande si une équité de traitement est envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Richard Ramos](#)

Circonscription : Loiret (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38131

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3229

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)